

La Défense, le 16 août 2021,

NOTE D'INFORMATION N° 32/2021

Objet : Prime de rentrée scolaire 2021

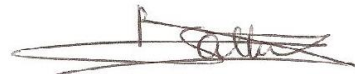
Le personnel est informé du montant de la prime accordée par le GSA⁺ pour la « rentrée scolaire » de l'année 2021.

- Personnel sous CDI ou CDD lorsqu'il peut justifier de 3 mois de présence effective à la date du versement de la prime.

Les critères d'attribution de la prime de rentrée scolaire sont basés selon l'âge de l'enfant au 31 décembre 2021.

Age de l'enfant	Montant par enfant
6 ans à 10 ans	91 €
11 ans à 14 ans	148 €
15 ans à 18 ans	242 €

Cette prime sera payée avec les appointements du mois d'août 2021. Si le père et la mère de l'enfant sont salariés dans le groupement, la prime sera versée à la mère.



Gaëlle BONTET
Directeur

Diffusion Générale